

CHAPITRE 4 - Les choix de société dans le Québec contemporain (1980 à nos jours)

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1

« [...] la récession plombe les finances publiques. Le gouvernement Lévesque demande la réouverture de la convention collective des employés de l'État et demande d'annuler l'augmentation salariale qui y est prévue pour l'année en cours. De plus, il menace de licencier 17 430 fonctionnaires. Les syndicats refusent avec fermeté. »

Source : Ordre des Conseillers en Ressources Humaines Agréés (CRHA), Les relations du travail au Québec, en ligne.

Document 2

« Sans ménagement, [ce mouvement] est critique de l'interventionnisme étatique ou de l'État providence. L'analyse repose sur l'idée que la grande dépression des années 1930 n'a pas été causée par le capitalisme mais par les premières interventions de l'État qui auraient perverti les mécanismes de l'économie de marché [...] Cette doctrine soutient qu'une société planifiée, dominée par l'État, courait inévitablement à sa perte, autant politiquement qu'économiquement. »

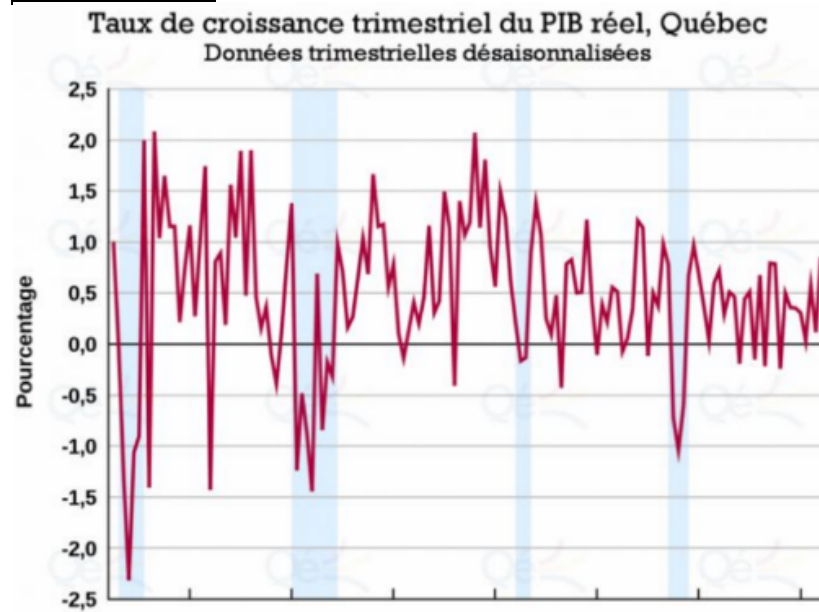
Source: « Définition ... », Perspective Monde, 2016, en ligne.

Document 3

« Résultat d'un long processus commencé pendant la guerre, l'État-providence arrive à maturité [...] alors que se déploie la panoplie des mesures sociales qui en constituent l'aspect le plus visible. Ses trois modes d'intervention - réglementation, redistribution, assurance - touchent tous les secteurs de la vie sociale et tous les individus. »

Source : P.-A. Linteau et al. Histoire du Québec contemporain, tome II : Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1989, p. 637.

Document 4



Source : Le Québec économique / CIRANO, « Taux de croissance trimestriel du PIB réel, Québec (19-- à 20--) », en ligne et Institut de la statistique du Québec, « Produit intérieur brut réel aux prix du marché selon les dépenses, base 2007, Québec », en ligne. Licence : graphique reproduit avec la permission du Québec économique.

Document 5

Le Québec entre dans une période de prospérité sans précédent qui s'étale sur une trentaine d'années. Ainsi, de manière générale, la production québécoise augmente alors que le nombre des emplois s'accroît. Le revenu des ménages connaît une hausse importante, d'autant plus que les femmes investissent le marché du travail.

Source : P.-A. Linteau et al. Histoire du Québec contemporain, tome II : Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1989, p. 637.

Document 6

« À tous les paliers de gouvernement, en dehors des périodes électorales, des espaces sont aménagés pour faire participer les citoyens à la prise de décision: priorités, réglementation, politiques publiques, législation, etc. Ces espaces engagent les citoyens de diverses façons et en fonction d'objectifs variables: certains sont destinés à informer le public d'un processus en cours, et d'autres permettent plutôt aux citoyens d'influencer la décision finale.»

Source : P.-A. Linteau et al. Histoire du Québec contemporain, tome II : Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1989, p. 637.

Document 7

« L'État ne peut favoriser ou défavoriser une religion. Il ne peut non plus contraindre quiconque à avoir, ou à ne pas avoir, certaines croyances ou à adopter, ou ne pas adopter, certaines pratiques religieuses.»

Source : La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, La neutralité de l'État découle de la liberté de religion, [En ligne], page consultée le 10 juillet 2017.

Document 8

Les autochtones de Kanesatake s'opposent à l'agrandissement d'un terrain de golf sur les terres d'un cimetière Mohawk. Le gouvernement de Robert Bourassa demande l'intervention de l'armée pendant la crise d'Oka.

Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.

Document 9

« Un État qui détruit ou s'approprie ce qui permet à un groupe d'exister, ses institutions, son territoire, sa langue et sa culture, sa vie spirituelle ou sa religion et ses familles, commet un génocide culturel. Le Canada a fait tout ça dans sa relation avec les peuples autochtones.»

Source : Rapport de la Commission de vérité et réconciliation, 2015.

Document 10

Source : La Presse canadienne/Paul Chiasson

Document 11

«25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada, notamment:

- a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763;
- b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales susceptibles d'être ainsi acquis.»

Source : Charte canadienne des droits et liberté, article 25.

Document 12

« Le gouvernement ontarien trouve que l'ALENA « est une mauvaise entente ». Il va occasionner des pertes d'emplois; il va exercer des pressions à la baisse sur les salaires, sur les normes du travail, sur les normes environnementales canadiennes et provinciales; il ne met pas fin au harcèlement commercial américain [...], explique Mme Lankin [la ministre ontarienne du Développement économique]. »

Source : Suzanne Dansereau, L'Ontario songe à contester la constitutionnalité de l'ALENA, La Presse, 9 août 1993, p. C1, en ligne sur BAnQ.

« En somme, en rejetant l'accord qui vient d'être signé, le Canada affaiblirait sensiblement sa position concurrentielle en matière d'investissements. Or, qui dit investissements dit emplois. On peut bien critiquer l'accord, estimer qu'il va trop loin ou encore qu'il ne va pas assez loin. Un fait demeure : le Canada n'a tout simplement pas les moyens de s'en retirer à moins que l'aveuglement partisan ne l'emporte sur le bon sens. »

Source : Georges Angers, « Un peu de bon sens ! », Le Soleil, Québec, 15 août 1992, p. B3, en ligne.

Document 13

« Accompagné de représentants de la ville de Montréal et du Vice-président exécutif de la Chambre de Commerce de Montréal, le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, effectuait du 27 mai au 7 juin [1990] une importante [visite] qui l'amenait au Japon, en Corée du Sud et à Hong-Kong. L'accroissement des échanges commerciaux et la recherche d'investissements constituaient les principaux objectifs de ce voyage. »

Source : Hélène GALARNEAU et Manon TESSIER, « II – Les relations extérieures du Québec », Études internationales, vol. 21, no 3, 1990, p. 594.

Document 15

À la question : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin [...] ? » les Québécois refusent à 50,58 %.

Source : L'accession du Québec à la souveraineté. Texte de la question, Directeur général des élections du Québec.

Document 14

**Les partenaires économiques
de l'Amérique du Nord**

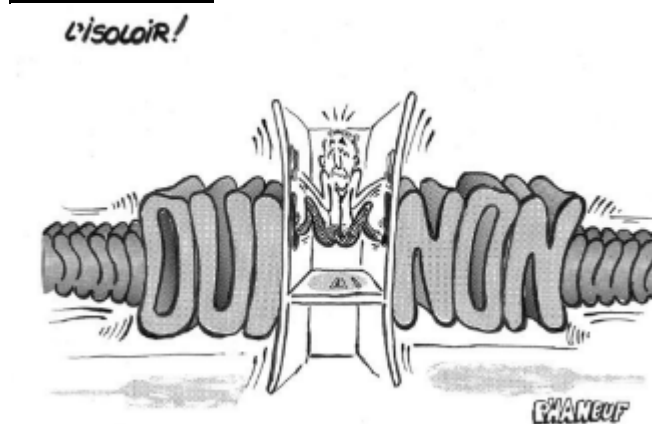
Document 17



Source : Aislin (alias Terry Mosher), L'unité canadienne (1990), Musée McCord, M996.11.142. Licence : Creative Commons (BY-NC-ND).

Source : Duncan Macpherson, L'accord du lac Meech et les provinces (1990), Musée McCord, M2012.123.526. Licence : Creative Commons (BY-NC-ND).

Document 18



Source : Jean-Marc Phaneuf, L'isoloir, 15 mai 19--., Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P575,S4,SS10,P85. Licence : utilisation autorisée dans un contexte éducatif.

Document 19



Source : Robert Cooper, Signing of the Constitution, Bibliothèque et Archives du Canada, PA-140705, MIKAN 3206003. Licence : image du domaine public.

Document 20



Source : Duncan Cameron, René Lévesque au Centre Paul-Sauvé [...], Bibliothèque et Archives Canada, PA-115039, MIKAN 3370554. Licence : image du domaine public.

Document 21

« Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada? »

Source : Assemblée nationale, 1980, citée dans Jean-François CARDIN et autres, *Le Québec: héritages et projets*, 2e édition, Laval, Éditions Grand Duc – HRW, 2004 [1994], p. 443.

Document 22 Une promesse de Pierre Elliott Trudeau

« [...] je sais que je peux prendre l'engagement le plus solennel qu'à la suite d'un "non", nous allons mettre en marche immédiatement le mécanisme de renouvellement de la Constitution [...]. »

Source : Pierre Elliott TRUDEAU, 14 mai 1980, cité dans Marcel ROY et Dominic ROY, *Je me souviens Histoire du Québec et du Canada*, Ottawa, Éditions du Renouveau pédagogique inc., 1995, p. 486.

Document 23 L'article 2 de la Loi sur la clarté

« Le gouvernement du Canada n'engage aucune négociation sur les conditions auxquelles la province pourrait cesser de faire partie du Canada, à moins que la Chambre des communes ne conclue, [...], qu'une majorité claire de la population de cette province a déclaré clairement qu'elle veut que celle-ci cesse de faire partie du Canada. »

Source : Ministère de la Justice du Canada, *Loi de clarification*, [En ligne], 29 juin 2000.

Document 24

« Cette entente, dite de Charlottetown, est soumise à la population canadienne lors d'un référendum [...]. Les résultats du référendum reflètent les divisions qui règnent parmi les citoyens du pays sur la question constitutionnelle, de même que la confusion qui existe quant à la nature et à l'impact de l'entente: 54 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes votent contre l'entente de Charlottetown. Le "non" l'emporte au Québec et dans une majorité des autres provinces. »

Source : Jacques Paul COUTURIER, en collab. avec Wendy JOHNSTON et Réjean QUELLETTE, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p. 389.

Document 25 La reconnaissance du Québec par le gouvernement fédéral

« La Chambre des communes accepte la motion déposée par le gouvernement de Stephen Harper reconnaissant que les Québécois et Québécoises forment une nation au sein d'un Canada uni. »

Source : D'après les débats de la Chambre des communes, 9e législature, 1re session, 27 novembre 2006.

Document 26

« Durant son premier mandat, le premier ministre Brian Mulroney s'efforce de mettre fin à l'isolement constitutionnel dans lequel le Québec se trouve [...] il convie les premiers ministres de toutes les provinces à sa résidence du lac Meech. Les premiers ministres y élaborent un projet de révision constitutionnelle qui tente de répondre aux exigences du Québec. Le gouvernement québécois de Robert Bourassa, de retour au pouvoir [...], pose en effet cinq conditions minimales pour qu'il signe la nouvelle constitution du pays. »

Source : Jacques Paul COUTURIER, en collab. avec Wendy JOHNSTON et Réjean QUELLETTE, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p. 388.

Document 27

« Après être parvenu la semaine précédente à une entente avec 30 000 employés de la fonction publique, le gouvernement libéral [de Jean Charest] annonce le 20 juin que sa proposition de règlement de l'équité salariale a été approuvée par les principales centrales syndicales (Confédération des syndicats nationaux, Centrale des syndicats québécois, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, etc.).

Source : Bilan du siècle, Annonce d'une entente sur la question de l'équité salariale, Université de Sherbrooke, en ligne.

Document 28

Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.

Document 29**Les femmes occupant des postes de haute direction en 2006**

Québec	13,9%
Ontario	16,5%
Canada	15,1%

Source : Raymond BÉDARD, Jean-François CARDIN et autres, Le Québec, une histoire à suivre..., Laval, Éditions Grand Duc, 2007, p. 471.

Document 30

© Yousuf Karsh, Fondation Jeanne Sauvé



1984
Jeanne Sauvé, gouverneure générale

© Larry Munn, collection de la Cour suprême du Canada



1987
Claire L'Heureux-Dubé, juge du Québec à la Cour suprême du Canada

© Denise Grant, collection personnelle de Mme Kim Campbell



1993
Kim Campbell, première ministre du Canada

© Marc-André Grenier, Fonds Assemblée nationale du Québec



2012
Pauline Marois, première ministre du Québec

Document 31

La loi linguistique adoptée par le Parti québécois le 26 août 1977, communément appelée « loi 101 », est une véritable Charte de la langue française. Parmi les dispositions les plus audacieuses, et les plus critiquées, mentionnons les suivantes : [...] L'affichage commercial et public doit être uniquement en français. [...] Seuls les enfants de la minorité anglophone auront accès à l'école anglaise.

Source : Éric Bédard, L'Histoire du Québec pour les nuls, Paris, Éditions First, 2015, p. 326.

Document 32

« [...] les articles 58 et 69 de la Charte de la langue française, qui imposent l'exclusivité du français en matière d'affichage commercial et de raisons sociales, sont incompatibles avec [...] la Charte canadienne des droits et libertés et [...] la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (Québec). La liberté d'expression comprend la liberté de choisir la langue dans laquelle on veut s'exprimer. Le discours commercial fait partie de la liberté d'expression. »

Source : Gérald A. Beaudoin, « Affaire Ford », L'Encyclopédie canadienne, 2015, en ligne.

Document 33

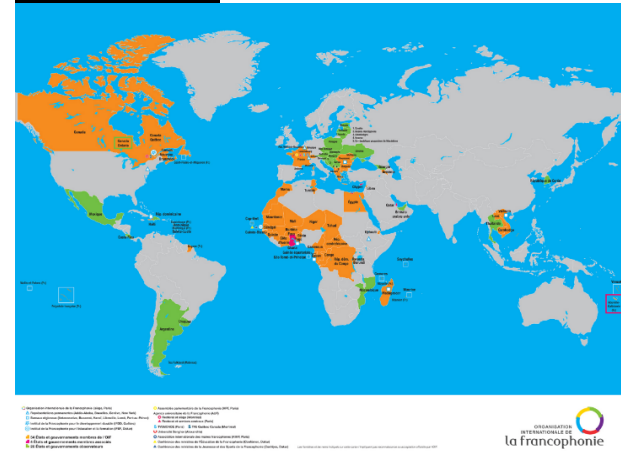
« LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:
[...] 58. L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. [...] »

Source : Gouvernement du Québec, « Extrait de la loi 178 », Publications Québec, en ligne.

Document 36

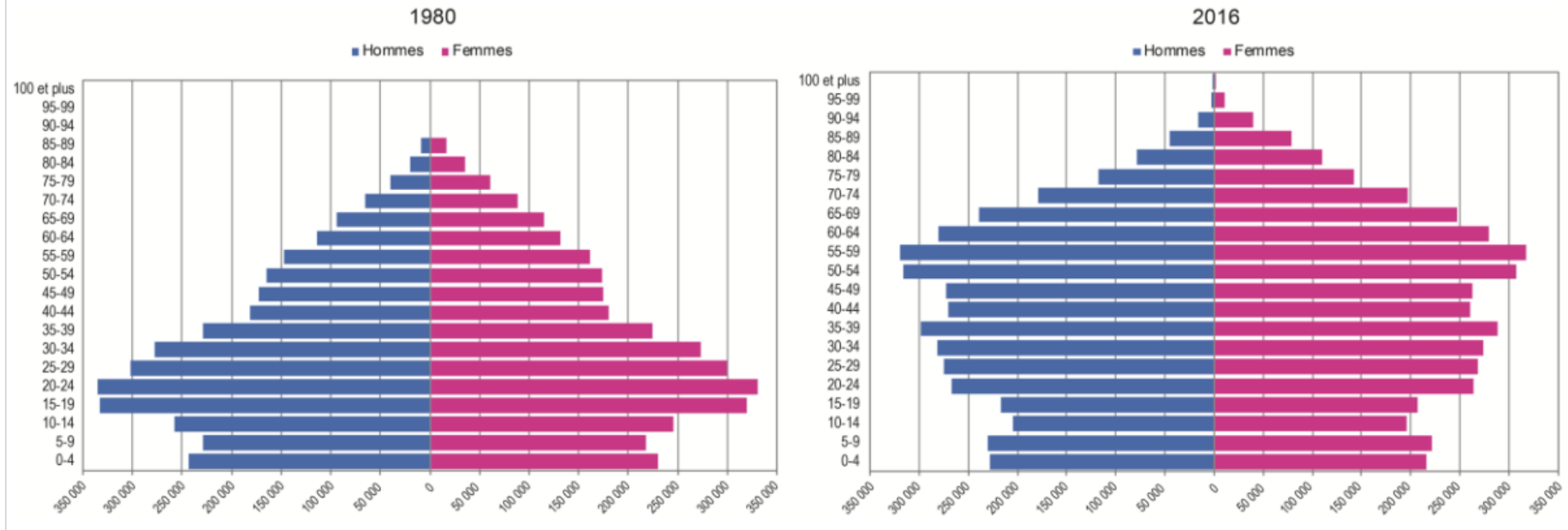
« La nouvelle réalité démographique du Québec, avec l'allongement de l'espérance de vie et la chute du taux de natalité, s'est dessinée dès les années 60. Le vieillissement de la population, qui se produira au Québec de façon plus rapide et plus accélérée que partout ailleurs au Canada, commence à frapper les milieux de travail. Déjà, des pénuries de main-d'œuvre sont constatées dans plusieurs secteurs de l'activité économique. »

Source : JACQUELINE DE BRUYCKER, « Vieillesse de la main-d'œuvre – Crier à la catastrophe ou agir afin que les milieux de travail s'adaptent? », Le Devoir, 22 novembre 2006.

Document 34**Document 35**

Source : Shutterstock.com/meunierd

Document 37



Document 38

« Le vieillissement de la population pousse le gouvernement québécois à développer des stratégies pour atténuer les conséquences négatives qu'il est susceptible d'engendrer. Parmi ces conséquences figure la diminution du bassin de main-d'oeuvre qui risque à son tour d'entraîner une croissance économique anémique.

De plus, le ralentissement de la croissance économique menace l'amélioration du niveau de vie et pourrait aussi mettre en péril la pérennité des régimes de retraite et de santé actuels étant donné qu'elle affectera non seulement le ratio de cotisants/prestataires, mais également le volume des revenus des gouvernements. Pour réduire ces retombées négatives, l'immigration représente une solution de choix qui permet une réponse plutôt rapide et qui permet aussi de déterminer la qualité des nouveaux entrants sur le marché du travail. »

Source : Brahim Bourdabat et Maude Boulet, Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail, Montréal, Cirano, avril 2010, p. 18, en ligne.

Document 39

Immigrants au Québec selon le pays de naissance (1946-2005)

Région Géographique	Pays	1946-1961	1962-1969	1970-1979	1980-1984	1985-1984	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005
États-Unis										
Europe de l'Ouest	France									
	Angleterre									
	Italie									
	Grèce									
	Allemagne/Autriche									
	Hollande									
	Portugal									
	Suisse									
Europe de l'Est	Hongrie									
	Pologne									
	Roumanie									
	Yougoslavie									
Amérique latine	Haïti									
	Antilles									
	El Salvador									
	Colombie									
	Mexique									
Asie de l'Est et du Sud-Est	Vietnam									
	Cambodge									
	Laos									
	Chine									
	Hong Kong									
	Philippines									
Asie du Sud	Inde									
	Sri Lanka									
	Bangladesh									
	Pakistan									
Moyen-Orient	Égypte									
	Liban									
	Iran									
	Maroc									
	Algérie									

Institut de la statistique du Québec, Bilan démographique du Québec